

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 6 juillet 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 6 juillet 2020 à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
Mme Sonia Gauthier
M. André Côté
Mme Édith Lalancette

Sont absents : M. André Boillat
Mme Louise de Launière
M. Daniel Tremblay

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la pro-maire Mme Sonia Gauthier. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4351-07-20 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2020

1. Comptabilité

1.1 Ratification des comptes

Comptes à payer de juin

Salaire des employés municipaux

Présentation du bilan financier mi-annuel

2. Suivi des travaux

3.1 Édifice municipale

a) Fin du contrat avec Lamellé Qc

b) Entretien extérieur

c) Soumission cours arrière

3.2 Chalet du 49^e parallèle

a) Fin du contrat avec Construction MG

b) Soumission travaux d'aménagement du stationnement

c) Mise à jour de l'installation septique

3. Inspection municipale

4. Eau potable

4.1 Réparation du système de chloration

5. Voirie

5.1 Gravier chemin du lac Mathieu

6. Demande d'aide financière

6.1 Maison Colombe-Veilleux

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4352-07-20 Adoption du procès-verbal de la session du 1^{er} juin 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 3 juin, la copie du procès-verbal du 1^{er} juin 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 1^{er} juin 2020 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4353-07-20 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de juin 2020 au montant de 111 633\$ et que la liste des salaires nets de 12 666\$ soient acceptées telles que rédigées.

Résolution 4354-07-20 Présentation du bilan financier mi-annuel

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé le rapport détaillé des revenus et dépenses de la municipalité couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte le dépôt du bilan financier mi-annuel détaillé des revenus et dépenses de la municipalité.

Suivi des travaux de réfection

Édifice municipale

Le contrat de Lamellé Québec de réfection de l'édifice municipale est terminé. L'entrepreneur recommande de faire plusieurs travaux comme la partie de la toiture qui a une infiltration d'eau et l'ajout de poutres de soutènement pour améliorer la structure au sous-sol afin de ne pas endommager les travaux effectués. Les plancher du rez-de-chaussée ont dû être mis à niveau avant la pose du revêtement de plancher, car ils rondissaient de chaque côté dû au surplus de poids.

La directrice générale informe que la manœuvre aux travaux publics travaille fort pour embellir l'extérieur de la bâtisse. La fondation devrait être repeinturer avant la fin de l'été et la patinoire démolie à temps perdu. Cette année, l'entretien des fleurs est effectué par la manœuvre les fins de semaine et la directrice générale pendant les jours de semaines. Des cèdres et vivaces ont été plantés afin d'améliorer la vue sur la façade.

Résolution 4355-07-20 Travaux d'amélioration de l'entrée extérieure arrière

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé une soumission à trois compagnies d'excavation ou d'aménagement extérieur afin d'enlever l'asphalte désuète de l'entrée qui donne à la cour arrière et l'ajout de gravier 0 ¾ pour faire un stationnement à la clientèle du Magasin Général;

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu seulement une soumission de G. R. Excavation et Bordures pour la somme de 2 685,00\$ avant taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à donner le contrat d'amélioration de l'entrée extérieure arrière à G.R. Excavation et Bordures pour la somme de 2 685,00\$ avant taxes.

Chalet du 49^e parallèle

Le contrat de Construction MG inc est complété. Les travaux qui avaient été remis ont été terminés la semaine précédente et l'architecte semble satisfait des travaux. Il reste que l'aménagement extérieur à compléter et le déménagement des réservoirs de propane sur la dalle de béton aménagée.

La manœuvre aux travaux publics a installé l'affiche pour le sentier d'hébertisme et a effectué un beau ménage de la cour.

Résolution 4356-07-20 Travaux d'aménagement du stationnement

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé une soumission à trois compagnies d'excavation ou d'aménagement extérieur pour compléter l'aménagement de la cour du Chalet du 49^e Parallèle;

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu seulement une soumission de G. R. Excavation et Bordures pour la somme de 2 990,00\$ avant taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à donner le contrat d'aménagement du stationnement du Chalet du 49^e Parallèle à G.R. Excavation et Bordures pour la somme de 2 990,00\$ avant taxes.

Résolution 4357-07-20 Mise à jour des installations septiques

ATTENDU QUE la firme MSH Services conseils a travaillé pour la vérification des plans de construction, de la structure et de mises aux normes des installations septiques à l'automne 2019 lors du projet de construction du Chalet du 49^e parallèle pour Construction MG inc;

ATTENDU QUE la firme MSH Services conseils a fait une proposition de services pour la mise aux normes des installations septiques du Chalet du 49^e parallèle pour la somme de 10 775.00\$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale a contacté plusieurs entreprises et que l'installation actuelle est considérée comme commerciale et doit faire l'étude et approbation par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à signer la proposition de services de MSH Services Conseils pour la mise aux normes des installations septiques du Chalet du 49^e Parallèle pour la somme de 10 775,00\$ avant taxes.

Inspection municipale

Démission de l'inspecteur municipal

La directrice générale informe les élus que l'inspecteur municipal, Alain Mailloux a remis sa démission à la MRC Maria-Chapdelaine pour relever de nouveau défi. Il sera remplacé par Michel Fortin par intérim en attendant que la nouvelle ressource engagée par la MRC soit en poste. La municipalité poursuit son engagement avec la MRC pour le service d'inspection municipale.

Tarifification des permis

La directrice générale annonce aux élus que la tarification des permis n'a pas été ajusté depuis 2011. Les élus sont d'avis qu'il faut augmenter la tarification et qu'un comparatif des tarifs des autres municipalité de la MRC Maria-Chapdelaine sera fait et que la tarification des permis sera ajustée dans les prochains mois.

Eau potable

La directrice générale informe le conseil municipal que la Ville de Dolbeau a envoyé un technicien d'eau potable pour évaluer la réparation de l'installation de la chloration de la station de pompage. Les pièces ont été commandées et la réparation devrait se faire rapidement. En chlorant constamment au lieu d'une fois par semaine, le goût de l'eau sera meilleur. Plusieurs citoyens se sont plaints que l'eau goûte beaucoup trop le chlore. Il est une obligation de chlorer afin de respecter les exigences du Ministère de la santé.

Résolution 4358-07-20 Chemin du Lac Mathieu

ATTENDU QUE les résidents du Lac Mathieu ont demandé du gravier afin d'améliorer le chemin pour poursuivre les travaux commencé l'an dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte de défrayer le coût de 5 voyages de gravier et le nivelage pour améliorer le chemin autour du Lac Mathieu;

QUE la directrice municipale contact le représentant des résidents afin de cibler les endroits à améliorer.

Demande d'aide financière

Résolution 4359-07-20 Don pour La maison Colombe-Veilleux

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la directrice générale émettre un chèque au nom de La maison Colombe-Veilleux pour une somme de 100\$.

Affaires nouvelles

Résolution 4360-07-20 Infraction travaux sans permis

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a envoyé une lettre en août 2019 pour informer les propriétaires qu'un permis de construction était nécessaire avant de procéder à l'installation de yourte afin de respecter la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE l'inspecteur a émis un constat d'infraction pour travaux sans permis le 24 septembre 2019 après avoir constaté la présence de yourte et qu'aucune demande de permis a été fait auprès de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet de longues heures de travail et d'argumentation avec les propriétaires qui s'opposaient fortement à fournir les documents nécessaires pour l'émission de permis;

ATTENDU QUE le permis a enfin été émis le 8 juin dernier après que les propriétaires ont fournis tous les documents nécessaires afin de compléter la demande en respectant la loi et réglementation municipale;

ATTENDU QUE les propriétaires demandent à la municipalité de retirer le constat d'infraction puisqu'ils se sont conformés aux exigences de la réglementation municipale en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette poursuive les démarches auprès de la cour municipale avec le constat d'infraction de travaux sans permis pour la construction de yourte.

QUE la mauvaise foi des propriétaires et la durée d'opposition à se conformer à la réglementation municipale ne peut être un précédent et que la réglementation se doit d'être appliquée pour tous.

Chiens non attachés

Les élus informent la directrice générale que deux résidences du rang St-Pierre ont des chiens libres. Ceux-ci suivent les marcheurs ou coureurs et que plusieurs citoyens se plaignent de la situation. La directrice générale devra contacter le Refuge animal rapidement afin de faire respecter la réglementation municipale et assurer la sécurité des citoyens.

Période de questions

Résolution 4361-07-20 Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heure et vingt-trois minutes (20h23).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière